



Reçu CLT / CIH / ITH
Le 19 AOUT 2009
N°1526.2

La Secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche,

Vu la proposition de la Commission nationale luxembourgeoise pour la
Coopération avec l'UNESCO, réunie en séance plénière du 29 avril 2008,
pour l'établissement de l'**inventaire national** ;

Arrête :

Art. 1^{er}.- L'Inventaire national en vue de l'Inscription sur la
Liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité
comme suit :

- **La Procession dansante d'Echternach (dossier de candidature)**
Le mardi de la Pentecôte a lieu chaque année à Echternach la Procession dansante sur un parcours effectué dans le centre-ville moyenâgeux. Les participants arrivent à Echternach de très bonne heure. Pendant que les uns assistent à la messe à la Basilique, les autres se réunissent déjà dans la cour de l'ancienne abbaye où la procession commence à s'organiser par la formation de groupes. Après la messe, l'archevêque de Luxembourg prononce un discours pour saluer les pèlerins. Tout de suite après, la procession se met en marche. Les danseurs sont précédés d'une importante formation de chanteurs qui scandent les litanies de Saint Willibrord. Viennent ensuite des pèlerins qui récitent le rosaire. Les danseurs, environ 8 000 au total, sont répartis sur à peu près 45 groupes accompagnés d'autant de formations de musiciens. Par rangée figurent cinq danseurs reliés par des mouchoirs qu'ils tiennent par la main. Le nombre de participants par groupe est variable, il doit cependant rester dans des limites qui permettent à tous d'entendre l'air de la danse.
La mélodie d'origine populaire a été arrangée par des compositeurs afin de pouvoir être exécutée par toutes les formations. À noter que les danseurs font des pas légèrement obliques et vont toujours en avant. La procession se termine après 13h00 par un service religieux à la Basilique.
- La « Schueberfouer » avec son « Hämmelsmarsch »
- L' « Eimaischen »
- L'Octave en l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juin 2008

Octavie Modert

Secrétaire d'État à la Culture,
à l'Enseignement supérieur et à la Recherche